

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par

Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy et M. Iordanoff

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Écologiste prévoit la suppression du délit d'oubli non intentionnel d'un bagage.